



Rue Robert Schuman
57050 LONGEVILLE-LES METZ
Téléphone: 03 87 30 12 42
Télécopie: 03 87 30 70 73

AVIS CONSEIL MUNICIPAL

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du Mardi 22 mars 2022, le Conseil Municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le

VENDREDI 25 MARS 2022 à 20 HEURES 00

en Salle du Conseil Municipal à la Mairie à Longeville-lès-Metz

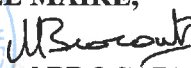
Le port du masque reste obligatoire.

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

- Point n°1 - Compte de gestion 2021 de la régie municipale des pompes funèbres
- Point n°2 - Compte administratif 2021 de la régie municipale des pompes funèbres
- Point n°3 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 de la régie municipale des pompes funèbres
- Point n°4 - Budget primitif 2022 de la régie municipale des pompes funèbres
- Point n°5 - Compte de gestion 2021 du budget principal communal
- Point n°6 - Compte administratif 2021 du budget principal communal
- Point n°7 - Affectation du résultat 2021 du budget principal communal
- Point n°8 - Vote des taux de la fiscalité directe locale communale pour 2022
- Point n°9 - Budget primitif 2022 de la commune
- Point n°10 - Ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants
- Point n°11 - Ajustement de la provision pour financer le compte épargne temps
- Point n°12 - Examen et vote de demandes de subventions pour les PEP57 au titre de l'exercice 2021 et 2022
- Point n°13 - Révision du tableau des effectifs du personnel municipal Longevillois titulaire
- Point n°14 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2020 de Metz Métropole »
- Point n°15 - Convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation et de leur identification
- Point n°16 - Programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 - Convention de projet LONGEVILLE-LES-METZ - 51 rue des Pépinières - Logements sociaux
- Point n°17 - Convention Pluri-Communale de Coordination avec les forces de sécurité de l'Etat

- Informations et communications diverses.

 **LE MAIRE,**

Manuel BROCARD